



Chevaliers de Colomb

Manuel des Programmes de vocations



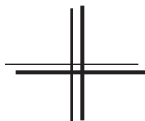
« La foi en action »

« La foi »

« Les vocations » Manuel

Un manuel pour les présidents des programmes des vocations,
les comités de programmes de vocations et
tous les frères Chevaliers

*Merci de faire tout votre possible pour encourager
les vocations à la prêtrise et les autres vocations religieuses*



Message sur les vocations

A La vocación es un fruto que madura en el campo bien cultivado del amor recíproco que se vuelve servicio mutuo, en el contexto de una auténtica vida eclesial. Ninguna vocación nace por sí misma o vive por sí misma. La vocación surge del corazón de Dios y brota en la tierra buena del pueblo fiel, en la experiencia del amor fraterno. ¿Acaso no dijo Jesús: “En esto conocerán todos que sois discípulos míos: si os amáis unos a otros” (Juan 13,35)?

Dispongamos por tanto nuestro corazón a ser “terreno bueno” para escuchar, acoger y vivir la Palabra y dar así fruto. Cuanto más nos unamos a Jesús con la oración, la Sagrada Escritura, la Eucaristía, los Sacramentos celebrados y vividos en la Iglesia, con la fraternidad vivida, más crecerá en nosotros la alegría de colaborar con Dios al servicio del Reino de misericordia y de verdad, de justicia y de paz. Y la cosecha será abundante y en la medida de la gracia que sabremos acoger con docilidad en nosotros.

Papa Francisco

Jornada Mundial de Oración por las Vocaciones

11 de mayo de 2014

Table des matières

À propos des vocations	4
La prêtrise	5
La vie religieuse	5
Les Chevaliers de Colomb et les vocations	7
Objectifs : Prise de conscience, Climat, Motivation	7
Structure et réunions	8
Responsabilités du Directeur d'État des programmes de vocations	9
Responsabilités du président des programmes de vocations du conseil/de l'assemblée	10
Programmes et ressources	12
« Remboursement à l'Appui du Programme des Vocations » (programme RSVP)	12
Remboursement pour la participation au programme « RSVP »	13
Bourses de pour les vocations	14
Soutien international pour les séminaires	15
Soutien pour les Vocations du Diocèse Bureaux et programmes	16
Publicités pour les vocations	16
Matériel destiné aux vocations	17
DVD pour les vocations	17
Heure Sainte pour les vocations	18
« Journées de sensibilisation sur les vocations »	18
Concours d'affiche et de rédaction	19
Autres programmes	19
Définitions et clarifications	20
Déclaration de politique	24

À propos des vocations

Tout catholique a une vocation. En fait, en tant que membre de l'Église, tout catholique participe à la réalité de la « vocation » dans trois sens distincts, mais liés.

Tout d'abord, il y a la vocation chrétienne commune qui accompagne le baptême. Celle-ci peut être exprimée de diverses façons, mais en termes généraux cela signifie aimer et servir Dieu et son prochain, et aider à remplir la mission de l'Église.

Ensuite, la vocation fait également référence à un « état de vie » ou une manière d'être chrétien : la prêtrise, la vie religieuse, le mariage, etc. Les états de vie sont les environnements spéciaux qui durent tout une vie dans lesquels les gens vivent leur vocation du baptême.

Enfin, il y a la vocation personnelle. La vocation personnelle de chacun d'entre nous prend forme dans la combinaison unique de talents, de caractéristiques personnelles, de relations et de circonstances de la vie, y compris notre vocation commune de chrétiens et notre état de vie, qui montre le rôle particulier que Dieu veut que nous jouions dans Son plan de rédemption. Être membre des Chevaliers de Colomb fait partie de la vocation personnelle de nombreux hommes catholiques.

Lorsque les gens parlent de « vocation », ils signifient généralement la vocation au deuxième sens, à savoir, l'état de vie. La plupart des chrétiens sont appelés par Dieu à l'état du mariage, et certains sont appelés à être dans la vie célibataire non religieuse. Mais Jésus choisit également certains hommes pour qu'ils agissent en sa Personne à travers la célébration de la Sainte Eucharistie et autres sacrements ; ils sont appelés à être prêtres. D'autres sont appelés à l'état clérical en tant que diacres permanents. D'autres encore, femmes et hommes, sont appelés à ce que l'on appelle la vie consacrée, un mode de vie marqué par les vœux évangéliques de pauvreté, chasteté et d'obéissance, dont l'expression la plus familière est la vie religieuse.

L'Ordre des Chevaliers de Colomb chérit et célèbre toutes les formes de vocations comme des dons de Dieu. Mais du fait du au besoin urgent de l'Église de prêtres et de religieux consacrés, hommes et femmes, le programme de vocations de l'Ordre accorde une priorité particulière à la promotion de ces vocations. Des vocations de tous genres se manifestent et sont nourries au sein des familles. Cette

dimension « familiale » des vocations rend l'implication des laïcs particulièrement importante.

Observons rapidement les vocations de l'« état de vie » de la prêtrise et de la vie religieuse sur lesquelles le programme de vocations est axé.

La prêtrise

Jésus a appelé ses premiers disciples au bord de la mer de Galilée (voir Marc 1:16-20) et plus tard, il leur a dit : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi; mais moi, je vous ai choisis, et je vous ai établis, afin que vous alliez, et que vous portiez du fruit. » (Jean 15:16). Le Christ, Chef de l'Église et Seigneur de toute création, poursuit son travail de sauveur dans notre temps. La prêtrise est le partage privilégié de son travail.

Tout comme la vie du Christ a été consacrée à la proclamation authentique de la volonté aimante de son Père, la vie des prêtres aussi doit être consacrée, au nom du Christ, à la même proclamation. Le prêtre est appelé à aider l'évêque dans sa triple responsabilité d'enseignement, de sanctification et de direction. Le prêtre doit enseigner la Parole, administrer les sacrements et être le pasteur de son troupeau. Le Pape Jean-Paul II nous l'a rappelé :

« En particulier, l'Église ne pourrait pas, sans prêtre, vivre l'obéissance fondamentale qui est au cœur de son existence et de sa mission » (Exhortation apostolique *Pastores Dabo Vobis*, 1).

Dans son discours de la « *Journée mondiale de prière pour les vocations* » 2007, le Pape Benoît XVI a également enseigné : « Le Peuple de Dieu, structuré organiquement sous la direction de ses Pasteurs, vit le mystère de la communion avec Dieu et entre soi, en particulier lorsqu'il se rassemble pour l'Eucharistie. L'Eucharistie est la source de cette unité ecclésiale pour laquelle Jésus a prié la veille de sa passion : « Père... qu'eux aussi soient un en nous, afin que le monde croie que tu m'as envoyé » (Jean 17:21). Cette intense communion favorise l'éclosion de vocations généreuses au service de l'Église : le cœur du croyant, rempli de l'amour divin, est poussé à se consacrer entièrement à la cause du Royaume. »

La vie religieuse

Jésus choisit également certaines hommes et femmes pour être les signes de son amour, imitant son propre mode de vie en embrassant la vie consacrée, dont l'expression la plus familière est la vie religieuse.

La vie consacrée est un style de vie chrétienne particulier, une voie de la sainteté particulière, marquée par la profession ou la promesse publiques des conseils évangéliques de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, et en les vivant en tant que signe du Royaume de Dieu. La vie consacrée revêt plusieurs formes dont les établissements religieux, les instituts séculiers, les ermites et vierges consacrées.

Pour la plupart des catholiques, l'établissement religieux est la forme de vie consacrée qui est la plus connue. En plus des éléments communs à toutes les vies consacrées, la vie religieuse nécessite que ceux qui ont professé les conseils évangéliques vivent la vie commune, partageant tout ce qu'ils possèdent et s'engageant dans les œuvres apostoliques communes de leur communauté religieuse. L'Église reconnaît de nombreux établissements religieux, habituellement connus sous le nom d'ordres religieux, de congrégations ou de sociétés religieuses. Un religieux peut être un moine, un frère, et peut ou non être ordonné prêtre. Une religieuse peut être une sœur cloîtrée ou une sœur active.

Les Chevaliers de Colomb et les vocations

Fondé par un curé de paroisse, l'Ordre des Chevaliers de Colomb a toujours été un ardent défenseur de la prêtrise et de la vie religieuse, et un soutien généreux des séminaristes et des religieux en formation. En tant qu'organisation fraternelle catholique la plus large au monde, l'Ordre cherche à apporter à l'Église son aide financière et morale à ces fins. À la lumière des besoins de l'Église de nos jours, l'Ordre a intensifié ses programmes promotionnels au cours des dernières années.

Alors que les Chevaliers s'impliquent de plus en plus dans les efforts de vocations, ils trouvent de nouveaux sens à leurs propres vocations en tant que laïcs catholiques et membres de l'Ordre. Ils en apprennent également beaucoup sur l'importance du travail d'équipe, car les meilleurs programmes de vocations sont ceux qui sont planifiés et exécutés en équipe.

Le président du comité des programmes de vocations est un responsable. Son travail consiste à rassembler, à inspirer à prier ensemble, partager idées et projets, et prendre ensuite contact au-delà du groupe. Leur modèle est le travail de Jésus avec les Apôtres. La réussite des groupes ne tient pas nécessairement à leur taille, mais à leur dévouement.

Autres vocations, tout aussi sacerdotales et religieuses, sont les vocations dans l'Église et au service de l'Église ; c'est pourquoi le programme de vocations des Chevaliers de Colomb opère au sein de l'Église et à son service. **Localement, les programmes doivent être intégrés autant que possible aux efforts existants de la paroisse et du diocèse.** Par exemple, idéalement, un conseil des Chevaliers de Colomb prendra part activement, ou jouera même un rôle de meneur, dans le programme des vocations d'une paroisse ou d'un diocèse.

Objectifs : Prise de conscience, climat, motivation

En général, un programme de vocations aura trois objectifs : la prise de conscience, le « climat » et la motivation.

1. *La prise de conscience* : L'objectif est d'expliquer la signification des différentes vocations, de souligner le besoin urgent de l'Église, et d'encourager les gens, les jeunes gens en particulier, à écouter le message que Dieu a pour eux.

2. *Le climat* : Cela signifie être conscient, et travailler pour que d'autres prennent conscience, de l'esprit social, culturel et religieux de l'époque et reconnaître en quoi il affecte, en bien ou en mal, la volonté des gens à être attentifs et à répondre à l'appel du Seigneur.
3. *La motivation* : L'intention est d'encourager les gens à répondre de manière positive à l'appel de Dieu en participant aux programmes des séminaristes et des novices, si c'est ce que Dieu attend d'eux, et à persévérer dans le programme de formation pour la prêtrise ou à la vie religieuse après s'y être inscrits.

Structure et réunions

Le président du comité des programmes de vocations d'État ou local devrait convoquer des réunions du comité au moins quatre fois par an. L'aumônier devrait être présent si possible. Les réunions devraient suivre le format standard d'une réunion de comité des Chevaliers de Colomb. Alors que les dates et les heures sont du ressort du président et des membres du comité, il est important de planifier des réunions afin que le travail puisse commencer dès le début de l'année fraternelle.

Les sujets des réunions incluent au moins les éléments suivants :

Réunions d'État

1. Mise en œuvre appropriée et complète du « Remboursement à l'Appui du Programme des Vocations » (programme RSVP) (voir page 13) ;
2. Aide financière possible aux séminaristes résidant dans la juridiction de l'État ;
3. Aide possible aux séminaristes ou aux séminaires étrangers ;
4. Prière organisée pour promouvoir les vocations ;
5. Observation annuelle des « Journées de sensibilisation sur les vocations » ;
6. Promotion des efforts vocationnels des Chevaliers de Colomb à travers les médias ; et
7. Établir et maintenir de bonnes relations de travail avec les évêques locaux.

Réunions locales

1. Mise en œuvre appropriée et complète du programme « RSVP » ;
2. « Journées de sensibilisation sur les vocations » dans les écoles primaires, secondaires ou les universités catholiques ;
3. Parrainage de concours d'affiches ou de rédactions dans les écoles primaires et secondaires catholiques ;
4. Prière organisée pour promouvoir les vocations, en particulier aux Heures Saintes ;
5. Distribution efficace des documents sur les vocations des Chevaliers de Colomb et du Service - Informations catholiques dans les paroisses, les écoles catholiques et les maisons de retraite ;
6. Promotion des efforts vocationnels des Chevaliers de Colomb à travers les médias ;
7. Publicité efficace pour encourager les gens à participer aux événements sur les vocations ; et
8. Établir et entretenir une bonne relation de travail avec les curés et autres prêtres locaux.

Dans le cas des réunions d'État et locales, la rédaction de procès-verbaux fidèles sera d'une grande utilité aux futurs présidents et membres du comité.

Responsabilités du Directeur d'État des programmes des vocations

La principale responsabilité du président d'État des programmes de vocations est de garantir la mise en œuvre appropriée et complète du programme « RSVP ». Il doit contacter le directeur des vocations ou les directeurs du ou des diocèses de sa juridiction et développer de bons rapports de travail. (Pour découvrir qui ils sont, ainsi que leurs adresses et leurs numéros de téléphone, consultez l'*Annuaire catholique officiel*, également appelé parfois l'« Annuaire Kenedy ». La plupart des paroisses en possèdent un exemplaire). **En particulier, le président doit s'assurer que tous les séminaristes diocésains et novices religieux de sa juridiction sont inclus dans le programme « RSVP ».**

Au-delà de cette responsabilité fondamentale, le Directeur d'État peut également contacter les directeurs de vocations des communautés

religieuses, les recteurs des séminaires et les directeurs des maisons de formation au sein de sa juridiction. (Encore une fois, consultez l'*Annuaire catholique officiel*). Une fois le programme « RSVP » organisé et fonctionnant de manière appropriée, le Directeur d'État, en coopération avec le comité des vocations et les officiers d'État, doit étudier les autres possibilités d'aider les diocèses ou les établissements religieux avec d'autres programmes pour promouvoir les vocations sacerdotales et religieuses.

Le Directeur d'État des programmes de vocations est responsable de la tenue des réunions du comité nécessaires pour développer et mener à bien les efforts de vocations au niveau de l'État. Il doit motiver ses coadministrateurs, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du programme « RSVP ». À cet égard, le député d'État peut choisir de demander à ses députés de district d'aider le président des vocations.

Il sera utile à ce dernier de lire l'exhortation apostolique du Pape Jean-Paul II intitulée « *Je vous donnerai des bergers* » (*Pastores Dabo Vobis*). Dans ce document, publié en 1992 et disponible dans la plupart des librairies catholiques ou en ligne, le Saint-Père parle de l'importance de la vocation de prêtre, et explique comment les laïcs peuvent contribuer à promouvoir et à soutenir les vocations menant au sacerdoce. Par ailleurs, chaque année le Saint-Père diffuse un message lors de la « Journée mondiale de prière pour les Vocations » (fin février/début mars). Ce message peut aider à situer le travail des présidents des vocations dans la vision globale du Saint-Père pour les vocations dans l'Église universelle.

Responsabilités du président des programmes de vocations de conseil/de l'assemblée

La principale responsabilité du président des programmes de vocations au niveau du conseil ou de l'assemblée est de garantir la mise en œuvre appropriée et complète du programme « RSVP » au niveau local. Il doit travailler avec le Directeur d'État des vocations pour s'assurer que *tous* les séminaristes parrainés par le ou les diocèses, et que *tous* les novices religieux de sa juridiction sont inclus dans le programme « RSVP ».

Lorsqu'il est certain que tous les séminaristes du diocèse et les novices religieux sont couverts, le président local peut également contacter les directeurs de vocations des ordres religieux ou les recteurs et les

directeurs des séminaires et des maisons de formation au sein de sa juridiction. (L'*Annuaire catholique officiel* vous indiquera qui ils sont ; voir plus haut). Une fois que programme « RSVP » est organisé et fonctionne de façon appropriée, le président des vocations au niveau du conseil ou de l'assemblée, en coopération avec le comité des vocations et les officiers locaux, doit étudier d'autres façons d'aider les paroisses, les séminaires, les maisons de formation, les monastères et/ou les autres établissements religieux avec les programmes pour promouvoir les vocations sacerdotales et religieuses.

Le président est responsable de la tenue des réunions du comité nécessaires pour développer et mener à bien les efforts vocationnels de son conseil ou de son assemblée. Il doit motiver ses frères Chevaliers pour promouvoir les vocations au sacerdoce et à la vie religieuse, en insistant plus particulièrement sur le programme « RSVP ». À cet égard, le président peut solliciter de l'aide auprès de son député de district. À la fin de son mandat, il doit partager ce qu'il a appris avec le président des vocations qui le relève. Tout comme les présidents d'État, les présidents locaux bénéficieront également de la lecture de « *Je vous donnerai des bergers* » du Pape Jean-Paul II, ainsi que des messages papaux annuels de la « *Journée mondiale de prière pour les Vocations* » (voir plus haut).

Programmes et ressources

« Remboursement à l'Appui du Programme des Vocations » (programme RSVP)

L'Ordre des Chevaliers de Colomb soutient de longue date les vocations à la prêtrise et à la vie religieuse, particulièrement à travers le « Remboursement à l'Appui du Programme des Vocations » (programme RSVP). Ce programme permet à vos conseils « d'adopter » un ou plusieurs séminaristes ou postulants et de leur apporter une aide financière et un soutien moral. C'est un moyen pour votre conseil d'investir dans l'avenir de notre Église.

Pour que votre conseil participe au programme « RSVP », votre président de comité doit :

- Passer en revue les directives et les conditions d'admissibilité du programme « RSVP ».
- Localiser au moins un candidat à soutenir. Si vous avez besoin d'aide, contactez votre pasteur ou directeur diocésain des vocations.
- Après avoir établi le nom et l'adresse d'un candidat, organisez une réunion de planification de conseil en vue de déterminer :
 - la somme d'argent à recueillir ;
 - comment la relation sera gérée ;
 - la remise du chèque.
- Au moment de remettre de l'argent à un candidat du programme « RSVP », prévenez le directeur des programmes de vocations au niveau du diocèse.
- Prenez des photos et envoyez-les à vos journaux locaux et diocésains, ainsi qu'à la revue Columbia. Assurez-vous que les légendes soient complètes et que le nom de chaque personne soit orthographié correctement.
- L'aide du programme « RSVP » comprend aussi la prière et le soutien moral :
 - Rendez au moins une fois visite à chaque séminariste ou postulant parrainé.

- Encouragez les membres et leurs familles à garder le séminariste ou le postulant dans leurs prières.
- Envoyez des informations tout au long de l'année, par exemple, pour les anniversaires et vœux de Noël et de Pâques.
- Invitez-le à toutes les activités du conseil.
- Incluez-le dans les listes de distribution du bulletin ou autres communiqués.
- Invitez-le à faire une présentation au groupe de jeunes du conseil ou de la paroisse, sur ce que recouvre la préparation à la prêtrise ou à la vie religieuse.
- Faites en sorte qu'il reçoive un groupe de jeunes du conseil ou de la paroisse dans son séminaire pour une rencontre avec d'autres séminaristes.
- N'oubliez pas d'adresser vos félicitations et votre appui à votre séminariste ou postulant au moment de son ordination.

Remboursement pour la participation au « Remboursement à l'Appui du Programme des Vocations »

Les conseils qui participent au programme « RSVP » peuvent avoir droit à un remboursement de la part du siège du Conseil Suprême. Pour chaque tranche de 500 dollars offerte, un conseil ou une assemblée peut recevoir 100 dollars (à concurrence maximale de 400 dollars par individu). Les conseils et les assemblées installés aux Philippines et au Mexique reçoivent l'équivalent de 50 dollars US dans leurs devises locales, pour chaque tranche de don d'un montant équivalent à 250 dollars US.

Suivez les directives ci-dessous pour garantir l'admissibilité au rabais.

1. Les personnes qualifiées pour recevoir des fonds dans le cadre du « RSVP » sont les suivantes :
 - Les séminaristes acceptés par un diocèse et qui sont actuellement dans leur année « de spiritualité ».
 - Les séminaristes qui fréquentent un séminaire majeur en préparation de leur ordination dans la prêtrise.
 - Les séminaristes dans leur année « pastorale ».

- Les séminaristes qui fréquentent des petits séminaires.
 - Les séminaristes qui appartiennent à un établissement religieux qui sont actuellement en formation pour la prêtrise.
 - Les hommes et femmes novices ou postulants dans des ordres ou des communautés religieuses.
2. Les personnes NON admissibles à recevoir des fonds dans le cadre du « RSVP » sont les suivantes :
 - Les prêtres ou religieux recherchant une aide pour continuer leurs études.
 - Les frères religieux qui n'étudient pas pour la prêtrise.
 - Les candidats au diaconat permanent.
 3. Les dons faits à chaque individu doivent être liés à une vocation et s'élever au moins à 500 dollars par individu.
 4. Les fonds doivent être remis directement à un individu et NON à une institution ou à un fonds.
 5. Les fonds doivent être payés avec un/des chèque(s) tiré(s) sur le compte d'un conseil.

Pour recevoir le rabais, votre conseil devra :

1. Compléter et envoyer le formulaire de Remboursement à L'Appui du Programme des Vocations (RSVP) Demande de Remboursement/Plaque (Formulaire n° 2863-F). Ce formulaire doit être accompagné de toute la documentation à l'appui, y compris les chèques compensés et la preuve de soutien moral fournie par le séminariste ou le postulant.
2. Pour obtenir les informations les plus à jour se rapportant à l'admissibilité au rabais et aux exigences du programme « RSVP », veuillez consulter le site kofc.org/rsvp.

Bourses de l'abbé Michael J. McGivney pour les vocations

Bourses de l'Evêque Thomas V. Daily pour les vocations

Deux programmes de bourses pour les vocations : les Bourses de l'abbé Michael J. McGivney pour les vocations (basées sur les besoins matériels du candidat) et les Bourses de l'Evêque Thomas V. Daily pour

les vocations (basées sur les mérites et le dossier scolaire du candidat), offrent des bourses aux séminaristes au cours de leurs quatre premières années d'études théologiques. Chaque bourse de 2 500 dollars pour les frais de scolarité, de logement et de repas est renouvelable jusqu'à un maximum de quatre années sur preuve d'inscription continue et d'admissibilité. Les bourses ne s'appliquent pas à l'internat pastoral, quelle qu'en soit l'année.

Est éligible tout candidat présentant l'approbation ecclésiastique appropriée, ayant été accepté dans un grand séminaire et étudiant dans un diocèse ou un établissement religieux situé aux États-Unis, sur les territoires des États-Unis ou au Canada. Une préférence est accordée (mais sans s'y limiter) aux candidats membres des Chevaliers de Colomb ou dont les pères sont membres.

Pour une Bourses de l'abbé Michael J. McGivney pour les vocations, un candidat doit fournir des preuves de besoin financier.

Pour une Bourses de l'Évêque Thomas V. Daily pour les vocations, un candidat doit inclure une copie de son relevé de notes le plus récent, ainsi que deux lettres de recommandation.

Les demandes de bourse sont adressées par courrier aux recteurs des grands séminaires et aux directeurs des vocations du diocèse en janvier. La candidature pour recevoir une bourse dûment complétée doit être reçue chez les Chevaliers de Colomb avant le 1er juin pour être prise en considération. Envoyez les demandes complétées au :

Department of Scholarships
Knights of Columbus Supreme Council
1 Columbus Plaza
New Haven, CT 06510-3326 Etats-Unis

Soutien international pour les séminaires

En plus de fournir des bourses aux séminaristes, le Conseil Suprême des Chevaliers de Colomb a établi plusieurs fonds pour divers collèges pontificaux à Rome (le Collège Nord-Américain, le Collège Canadien Pontifical et le Collège Mexicain Pontifical) et en Belgique (Collège Américain, Louvain). Les revenus annuels de ces fonds sont distribués aux séminaires pour leur utilisation générale. Des fonds spéciaux destinés aux prêtres des Philippines et de Porto Rico pour des études avancées fournissent également des revenus chaque année.

De nombreux conseils d'État offrent un soutien généreux aux séminaires dans leurs juridictions. Avec le coût du logement, des repas et de la scolarité pour un séminariste s'élevant désormais à plusieurs milliers de dollars chaque année, les évêques apprécient chaleureusement cette aide, et le Conseil Suprême l'encourage fortement. Le député d'État et le président des vocations, ou les deux, doivent se réunir avec les recteurs de séminaires pour discuter des manières dont ils peuvent leur être utiles.

Soutien pour les bureaux et programmes de vocations des diocèses.

Chaque diocèse a un bureau pour les vocations pour promouvoir une prise de conscience des vocations et recruter des candidats pour la prêtrise et la vie religieuse. Les évêques apprécient l'assistance monétaire et autre aide apportées à ces bureaux. Au niveau national, le Conseil Suprême a contribué au secrétariat pour les vocations et la formation de prêtres durant la Conférence des évêques catholiques des États-Unis (USCCB) en vue de soutenir le programme national de promotion des vocations des évêques des États-Unis. Les présidents des programmes de vocations d'État et locaux sont encouragés à rencontrer les directeurs des bureaux de vocations dans leur diocèse pour voir comment ils peuvent aider.

Publicités pour les vocations

La revue de l'Ordre, *Columbia*, publie chaque mois une publicité sur sa troisième page de couverture visant à promouvoir les vocations à la prêtrise et à la vie religieuse. Ces publicités ont généré une large réponse favorable. Lire quelque chose à propos d'un homme ou d'une femme qui a répondu à l'appel du Seigneur peut inspirer quelqu'un d'autre à faire de même. Les publicités aident aussi à sensibiliser davantage sur les vocations parmi les membres des Chevaliers de Colomb et les autres.

Les conseils et assemblées d'État et locaux sont invités à photocopier les publicités du *Columbia* pour une utilisation à but non lucratif dans les bulletins et les prospectus de la paroisse. Pour obtenir l'autorisation de reproduire une ou plusieurs publicités dans une campagne publicitaire professionnelle (journaux, panneaux d'affichage, etc.), veuillez contacter :

Director (Directeur)
Catholic Information Service
Knights of Columbus Supreme Council
1 Columbus Plaza
New Haven, CT 06510-3326 Etats-Unis

S'il y a un séminariste ou un membre d'un établissement religieux que vous souhaiteriez recommander pour l'inclure dans l'une de ces publicités, écrivez au Directeur, comme indiqué ci-dessus.

Matériel destinés aux vocations

Les Chevaliers de Colomb proposent des affiches de vocations attrayantes et adaptées pour une utilisation dans les écoles, les églises, les maisons de retraite et d'autres lieux. Une affiche est destinée aux jeunes gens sur le thème « Garder la foi vivante » (article n° 2959-F).

Par ailleurs, le siège du Conseil Suprême met à disposition des cartes de prières, des signets et des livrets pour les vocations sur plusieurs sujets. Tous les documents des vocations sont disponibles auprès de Service - Fournitures en ligne, le système de commande de fournitures disponible sur le portail « Officiers en ligne ».

DVD pour les vocations

Des productions vidéos cinq fois primées sont disponibles aux conseils sur un seul DVD ; toutes idéales pour une utilisation au sein des conseils, paroisses ou écoles catholiques pour promouvoir les vocations dans l'Église :

- La vocation à la prêtrise

Mettant en lumière les vies de prêtres qui ont fait l'expérience du large éventail d'événements qui font partie du ministère, ce film est idéal pour une projection à ceux qui contemplant un appel à la prêtrise.

- La vocation du mariage

Dans un format chaleureux et rempli d'anecdotes, ce film présente les enseignements de l'Église au sujet du mariage chrétien et de la famille.

Il est idéal pour les couples qui se préparent au mariage.

- La vocation à la vie religieuse pour les femmes

Ce film promeut la vie religieuse pour les femmes de façon contemporaine et attrayante. C'est un outil important et efficace pour les femmes qui contemplant un appel à la vie religieuse.

- La vocation à la vie religieuse pour les hommes

Ce film promeut des histoires d'hommes qui sont appelés à suivre le Christ en tant que frères religieux, offrant leurs vies au service de l'Église et de ses membres.

- La vocation des laïcs

Ce film montre comment la charité, le premier principe de l'Ordre, sert de base à la vocation laïque.

Heure Sainte pour les vocations

De nombreux conseils d'État et locaux parrainent des Heures Saintes pour prier pour les vocations. Leur format peut varier d'une paroisse à l'autre, mais elles incluent généralement l'adoration du Saint-Sacrement, la récitation du Rosaire, des lectures de l'Évangile, et d'autres prières.

Les présidents des vocations sont invités à contacter les curés pour voir s'ils aimeraient organiser des Heures Saintes dans leurs paroisses. Le comité des programmes de vocations doit coopérer comme il lui est demandé dans l'organisation de l'événement. En particulier, le comité peut générer de la publicité pour inciter les gens à y assister.

S'il n'est pas possible d'avoir une Heure Sainte dans une paroisse, peut-être est-il possible de célébrer chaque mois une messe consacrée à la croissance des sacerdoces et des vocations religieuses.

« Journées de sensibilisation sur les vocations »

Une excellente façon d'encourager la prise de conscience des vocations consiste à parrainer des « Journées de sensibilisation sur les vocations » dans les écoles primaires et secondaires et dans les universités catholiques. Certains conseils d'État et locaux ont connu une très grande réussite avec ces événements.

Généralement, ils comprennent des présentoirs à la disposition des étudiants dans un auditorium, un gymnase ou un lieu de réunion des étudiants, avec des membres du bureau des vocations du diocèse ou des établissements religieux sur place pour répondre aux questions.

L'événement peut être l'affaire d'une journée entière ou se tenir pendant les heures de temps libre des étudiants. Des rafraîchissements proposés dans un cadre convivial peuvent aider à attirer les étudiants, en particulier les universitaires. Il est essentiel de faire de la publicité.

Les présidents des programmes de vocations d'État et locaux sont invités à contacter les responsables des écoles au sujet de l'organisation de tels événements. Il convient d'inviter les directeurs de vocations du diocèse et des établissements religieux à y participer, et d'en informer l'évêque local.

« Concours d'affiches et de rédactions »

Certains conseils ont parrainé avec succès des « concours de rédactions des Chevaliers de Colomb » et/ou des « Concours d'affiches » pour les étudiants des écoles primaires et secondaires catholiques. Les participants au concours préparent un texte original ou une affiche originale visant à encourager la prise de conscience à propos du sacerdoce et des vocations religieuses. Ce faisant, ils augmentent leur propre prise de conscience. L'évaluation des œuvres et les prix décernés devraient suivre des conditions établies par le conseil ou l'assemblée.

Autres programmes

De nombreux conseils d'État et locaux, ainsi que des Chevaliers, travaillent pour les vocations d'autres façons non officielles. Par exemple, certains membres de l'Ordre invitent un jeune prêtre à dîner tous les mois afin de lui offrir un soutien fraternel. D'autres paient pour une publicité publique liée à la vocation telle que des panneaux publicitaires.

Les conseils et les assemblées doivent être créatifs et prendre l'initiative pour promouvoir les vocations. Il peut être très utile d'avoir recours aux médias dans ce domaine. Naturellement, tout ce qui est fait au nom de l'Ordre doit respecter les normes ecclésiastiques et les règles des Chevaliers de Colomb.

Définitions et Clarifications

En travaillant dans le domaine des vocations, il se peut que vous rencontriez certains termes peu familiers. Voici une liste succincte.

Séminariste diocésain. Un séminariste diocésain est un homme qui a été accepté par un diocèse pour faire des études afin de devenir prêtre. Les études incluent généralement quatre ans dans un séminaire de niveau universitaire (à moins que le candidat n'ait déjà terminé ses études universitaires, auquel cas il entrera dans le programme de pré-théologie), une année dite de « spiritualité » pour la formation spirituelle, au moins quatre années d'étude dans un grand séminaire (également appelé théologat), et une année de stage pastoral (paroissial ou un autre travail de terrain) avant l'ordination. Au cours d'une période qui peut aller de 6 à 18 mois avant l'ordination sacerdotale, le séminariste est ordonné diacre, et on s'adresse à lui en tant que « Monsieur le Révérend ». La tenue des séminaristes varie d'un diocèse à l'autre. Certains portent des vêtements séculiers jusqu'au diaconat, tandis que d'autres portent des costumes cléricaux et des soutanes dès le début. Tous les séminaristes du diocèse admissibles peuvent participer à tous les programmes de vocations des Chevaliers de Colomb.

Candidat. Ce terme fait référence à un homme ou à une femme qui a été officiellement accepté(e) par un programme de formation de séminaire ou de noviciat. Tout candidat peut recevoir des fonds du programme « RSVP » qu'il soit dans un petit séminaire, un programme de pré-théologie ou un grand séminaire.

Séminariste universitaire. Un séminariste universitaire (parfois appelé « petit séminariste ») est un séminariste diocésain qui suit un cursus universitaire de quatre ans ou inscrit à l'université sous l'auspice de son diocèse. Il peut vivre ou non avec d'autres séminaristes. Il participe à un programme d'études spécial pour se préparer aux études théologiques dans un grand séminaire. Certains diocèses ont leurs propres séminaires universitaires de quatre ans, tandis que d'autres envoient leurs candidats dans une université ou un « college » local. Dans certains cas, les hommes qui sont diplômés de faculté et qui ont reçu une formation philosophique sont dispensés de cette étape et commencent leurs études de séminariste au niveau du grand séminaire. Tous les séminaristes universitaires sont admissibles aux fonds du programme « RSVP ».

Grand séminariste. Un grand séminariste est un candidat qui a commencé ses études théologiques officielles en vue du sacerdoce. Ces études se font après les études universitaires et sont généralement suivies dans un « grand séminaire » ou théologat. Certains diocèses disposent de leurs propres grands séminaires, tandis que d'autres envoient leurs candidats dans d'autres diocèses ou à l'étranger. Tous les grands séminaristes sont admissibles aux fonds du programme « RSVP ».

Séminariste religieux. Les séminaristes religieux sont des hommes consacrés qui ont été acceptés dans des établissements religieux ou des sociétés de la vie apostolique, communément appelés des sociétés ou des ordres religieux, pour se préparer au sacerdoce. En particulier dans les ordres établis depuis longtemps (p. ex. les Bénédictins, les Dominicains), on les appelle souvent des frères ou des frères étudiants. Ils ne faut pas les confondre avec les frères religieux qui ne deviendront pas prêtres. Le programme de préparation comprend le postulat et le noviciat. Une fois le noviciat achevé, le candidat prononce les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance pour une période d'au moins trois ans, suivie par une profession solennelle ou des vœux perpétuels. L'ordination en tant que diacre se fait au cours d'une période de 6 à 18 mois avant l'ordination en tant que prêtre. Les frères séminaristes sont alors appelés « Révérend Frère ». La tenue portée par les séminaristes religieux dépend des traditions de leur établissement. Certains portent l'habit de leur ordre, tandis que d'autres portent la tenue du clergé des séminaristes diocésains. Certains établissements gèrent leur propre séminaire, tandis que d'autres envoient leurs séminaristes à des séminaires d'un autre ordre ou d'un autre diocèse. Les séminaires des ordres religieux sont parfois appelés des maisons d'études. Tous les séminaristes religieux admissibles peuvent participer à tous les programmes de vocations des Chevaliers de Colomb.

Les séminaristes de l'Église d'Orient. Les séminaristes catholiques qui appartiennent à l'une des traditions catholiques d'Orient, sui iuris (p. ex. les Églises arménienne, byzantine, chaldéenne, copte, maronite ou syrienne) sont en communion avec le Saint-Siège, c'est à dire, le Pape. À l'exception de l'Église maronite, chacune des Églises catholiques d'Orient a son Église orthodoxe équivalente. Les séminaristes de rite oriental catholique, comme leurs homologues du rite latin (romain), se préparent au ministère presbytéral. Dans certaines Églises d'Orient, les séminaristes se marieront d'abord et seront ensuite ordonnés pour

servir dans l'Église de l'Amérique du Nord. Il y a quelques Églises d'Orient aux États-Unis qui n'ordonnent pas d'hommes mariés à la prêtrise à l'heure actuelle, mais c'est une décision laissée à la discrétion des évêques. Les séminaristes des Églises catholiques d'Orient aux États-Unis sont admissibles pour devenir membres des Chevaliers de Colomb et pour participer à tous les programmes des vocations. Les femmes qui sont postulantes ou novices dans une communauté religieuse de l'Église d'Orient sont qualifiées pour participer au programme RSVP, tout comme celles qui sont de l'Église latine. Les séminaristes d'Orient qui appartiennent aux Églises *orthodoxes* ne sont pas qualifiés pour devenir membres des Chevaliers de Colomb et, par conséquent, ne sont pas qualifiés pour participer à nos programmes de vocations, parce qu'ils ne sont pas en communion avec l'Évêque de Rome, le Pape. (Vous pouvez également lire le livret du Service - Informations catholiques sur les Églises d'Orient pour plus d'informations.)

Religieuses. Bien que ce terme soit couramment utilisé pour caractériser toutes les femmes religieuses, au sens strict, il signifie une femme membre d'une communauté cloîtrée (monastique et contemplative). Les religieuses commencent leur vie religieuse par une année de postulat, suivie d'une ou plusieurs années de noviciat. Elles prononcent des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, et normalement ne quittent pas leur cloître. Les religieuses sont admissibles aux fonds du programme « RSVP » pendant leur postulat et leur noviciat.

Sœurs religieuses. Les sœurs sont des femmes consacrées qui sont entrées dans des établissements religieux ou des sociétés de la vie apostolique, communément appelés des ordres religieux, des congrégations ou des sociétés. Elles commencent habituellement leur vie religieuse par une année de postulat, suivie d'une ou de deux années de noviciat. Elles prononcent leurs vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, et s'engagent dans divers travaux apostoliques actifs. Elles sont admissibles aux fonds du programme « RSVP » pendant leur postulat et leur noviciat.

Postulant. Un postulant est un homme ou une femme à la dernière étape de préparation avant d'entrer au noviciat d'un établissement religieux. Il ou elle vit avec une communauté religieuse sans prononcer de vœux, et peut ou non porter une tenue spéciale. Selon l'établissement impliqué, le postulat peut durer de quelques semaines à

deux ans. Les postulants sont admissibles aux fonds du programme « RSVP ».

Novice. Un novice est un homme ou une femme au stade de l'initiation officielle à la vie religieuse, suite au postulat. En fonction des lois de l'établissement religieux, le noviciat dure un ou deux ans. Les novices adoptent très souvent la tenue de leur établissement religieux et commencent des études informelles. Ils vivent conformément aux vœux, mais ne prononcent pas de vœux avant la fin de leur noviciat. Les novices sont admissibles aux fonds du programme « RSVP ». (L'admissibilité des femmes religieuses se termine à la fin du noviciat, mais les hommes religieux qui font des études pour devenir prêtre restent admissibles.)

Candidats au diaconat permanent. L'Ordre des Chevaliers de Colomb reconnaît les services inestimables rendus par les diacres permanents et encourage les hommes catholiques à envisager le diaconat comme vocation. Cependant, les candidats au diaconat permanent ne sont pas admissibles à recevoir ni des fonds « RSVP », ni des Bourses de l'abbé Michael J. McGivney pour les vocations ou les Bourses de l'Evêque Thomas V. Daily pour les vocations.

Déclaration de politique

En tant que la plus grande organisation catholique laïque du monde, l'Ordre des Chevaliers de Colomb est heureux de promouvoir les vocations sacerdotales et religieuses. Pour mener à bien ce travail, une délimitation claire des rôles et des responsabilités est essentielle. Le Conseil Suprême est uniquement responsable des programmes de vocations nationaux et/ou internationaux de l'Ordre. Les programmes de vocations menés par les Chevaliers de Colomb au niveau des États ou au niveau local relèvent de la responsabilité des conseils et/ou des assemblées de l'État ou locaux. L'Ordre des Chevaliers de Colomb n'accepte pas la responsabilité des programmes de vocations des diocèses ou des établissements de vie consacrée. Ses activités ne remplacent pas ou n'entrent pas en conflit avec ces programmes, mais les accompagnent. L'Ordre évalue les demandes de fonds associés à la vocation à la lumière des normes et des procédures de l'Ordre.

Service - Informations Catholiques (SIC)

Livrets sur les vocations

Le Service - Informations Catholiques (SIC) propose de la documentation d'information et dévotionnelle destinée à être distribuée aux membres des Chevaliers de Colomb, leurs familles, les paroissiens et les membres de la communauté.

Pour une liste complète des documents, veuillez consultez le site
kofc.org/cis





**Chevaliers
de Colomb®**

1 COLUMBUS PLAZA NEW HAVEN, CT 06510-3326
203-752-4270 www.kofc.org